

Conférence Diplomatique relative à la
Convention portant création
de l'Organisation internationale
pour les aides à la navigation maritime

**ACTE FINAL DE LA CONFERENCE DIPLOMATIQUE
RELATIVE À LA CONVENTION PORTANT CRÉATION DE L'ORGANISATION INTERNATIONALE POUR
LES AIDES À LA NAVIGATION MARITIME**

1. L'Association internationale de Signalisation maritime (AISM), dans sa Résolution du 27 mai 2014 adoptée à La Corogne en Espagne, convaincue que le statut d'organisation internationale intergouvernementale servirait au mieux ses objectifs à l'avenir, a décidé de s'attacher à mettre en place dans les meilleurs délais ce nouveau statut en soutenant l'élaboration d'une convention internationale.
2. La République française a accueilli la première Conférence diplomatique préparatoire à Paris les 18 et 19 avril 2017, au cours de laquelle a débuté l'élaboration d'un texte consolidé de projet de Convention portant création de l'Organisation internationale pour les aides à la navigation maritime.
3. La deuxième Conférence diplomatique préparatoire s'est tenue à Marrakech les 7 et 8 février 2018 à l'invitation du Royaume du Maroc, et a été suivie d'une troisième Conférence diplomatique préparatoire à Istanbul organisée par la République de Turquie du 12 au 14 mars 2019, durant lesquelles la préparation du texte consolidé du projet de Convention s'est poursuivie.
4. La troisième Conférence diplomatique préparatoire a convenu que le texte élaboré du projet de Convention relative à la création de l'Organisation internationale pour les aides à la navigation maritime était suffisamment avancé pour être examiné par une Conférence Diplomatique.
5. La Conférence diplomatique relative à la Convention portant création de l'Organisation internationale pour les aides à la navigation maritime s'est tenue à Kuala Lumpur du 25 au 28 février 2020, suite à l'aimable invitation du gouvernement de la Malaisie.
6. Les cinquante-deux pays ci-après étaient représentés à la Conférence diplomatique :

ALLEMAGNE
ANGOLA
ARGENTINE
AUSTRALIE
BELGIQUE
BRÉSIL

IRLANDE
ITALIE
JAMAÏQUE
JAPON
KÉNYA
MALAISIE

BULGARIE
CAMEROUN
CANADA
CHINE
COLOMBIE
CÔTE D'IVOIRE
CORÉE (République de)
DANEMARK
EQUATEUR
ESPAGNE
ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE
FIDJI
FINLANDE
FRANCE
LA GAMBIE
GÉORGIE
GRÈCE
GUINÉE (République de)
ISLANDE
IRAN

MAROC
MEXIQUE
MOZAMBIQUE
NORVEGE
OMAN (Sultanat d')
PANAMA
PAPOUASIE-NOUVELLE-GUINEE
PAYS-BAS
PÉROU
PORTUGAL
ROUMANIE
ROYAUME-UNI
RUSSIE (Fédération de)
SÉNÉGAL
SINGAPOUR
SOMALIE
SUÈDE
TUNISIE
TURQUIE
URUGUAY

7. Les pays ci-après ont participé en tant qu'observateurs à la Conférence diplomatique :

AZERBAÏDJAN
CAMBODGE
ÉGYPTE
ÉMIRATS ARABES UNIS
INDONÉSIE

IRAK
JORDANIE
PHILIPPINES
THAÏLANDE
VIETNAM

8. Les organisations intergouvernementales ci-après ont envoyé des observateurs à la Conférence diplomatique :

L'ORGANISATION MARITIME INTERNATIONALE (OMI)
L'ORGANISATION INTERNATIONALE DE TÉLÉCOMMUNICATIONS MOBILES PAR SATELLITES (IMSO)
L'UNION INTERNATIONALE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS (UIT)

9. La Conférence diplomatique a été inaugurée par Dato Jana Santhiran Muniayan, Secrétaire général adjoint du Ministère des Transports de la Malaisie, qui a souhaité la bienvenue aux participants au nom du gouvernement de la Malaisie. Le Secrétaire général de l'Association internationale de signalisation maritime, M. Francis Zachariae, a également souhaité la bienvenue aux délégations et remercié le pays hôte pour son généreux soutien.

10. La Conférence diplomatique a élu le Secrétaire général du Ministère des Transports de la Malaisie, Datuk Isham Ishak, Président de la Conférence.

11. La Conférence diplomatique a élu en tant que Vice-présidents:

Le Contre-amiral Marcos Almeida, Brésil; et
M. Juan Francisco Rebollo, Espagne.

12. Le Secrétariat de la Conférence diplomatique était composé des membres suivants :

Secrétaire général : M. Francis Zachariae,
Secrétaire général de l'AIMS

Secrétaire exécutif : Mme Christina Schneider,
Présidente du groupe consultatif sur les questions
juridiques de l'AIMS

Secrétaires exécutifs adjoints : M. Henning Teigene Osnes,
Vice-président du groupe consultatif sur les questions
juridiques de l'AIMS

Mme Audrey Guinault,
Secrétariat de l'AIMS

13. La Conférence diplomatique a créé une Commission plénière chargée d'examiner le projet de Convention portant création de l'Organisation internationale pour les aides à la navigation maritime, ainsi que toutes les recommandations et résolutions connexes.

14. Le Comité de rédaction créé par la Conférence diplomatique était composé des représentants des neuf États ci-après :

CANADA
CHINE
MAROC
MEXIQUE
NORVÈGE
ROYAUME-UNI
RUSSIE
SINGAPOUR
TURQUIE

15. Une Commission de vérification des pouvoirs a été créée pour examiner les pouvoirs des représentants participant à la Conférence diplomatique. Cette Commission était composée de représentants des cinq États ci-après :

AUSTRALIE
CAMEROUN
DANEMARK
ESPAGNE
JAPON

16. Les membres élus pour constituer les Commissions et le Comité sont les suivants :

Commission plénière

Président :	Ambassadeur Serge Ségura (France)
Premier Vice-président :	M. Mohamad Halim Bin Ahmed (Malaisie)
Deuxième Vice-président :	M. Baris Kalkavan (Turquie)

Comité de rédaction

Président :	M. Øyvind Hernes (Norvège)
Vice-présidente :	Mme Angela Png (Singapour)

Commission de vérification des pouvoirs

Présidente :	Mme Mary Dean (Australie)
--------------	---------------------------

17. La Conférence diplomatique a utilisé comme texte de base pour ses travaux le projet de Convention portant création de l'Organisation internationale pour les aides à la navigation maritime datant de mars 2019, élaboré lors de la troisième Conférence diplomatique préparatoire qui s'est tenue à Istanbul du 12 au 14 mars 2019.

18. Comme suite à ses délibérations, dont il est rendu compte dans les comptes rendus respectifs des différentes Commissions et du Comité, ainsi que dans les relevés de décisions des réunions plénières de la Conférence diplomatique et des réunions de la Commission plénière, la Conférence diplomatique a adopté la Convention portant création de l'Organisation internationale pour les aides à la navigation maritime, figurant dans l'annexe 1 au présent Acte final.

19. La Conférence diplomatique a également adopté la Résolution 1 portant sur les langues de l'Organisation et la Résolution 2 portant sur la préparation et la signature de la Convention, qui figurent dans l'annexe 2 au présent Acte final.

20. Le texte du présent Acte final est établi en un seul exemplaire original en langues anglaise, française et espagnole, et est déposé, accompagné de ses annexes, auprès de la République française.

21. La République française adresse des copies certifiées conformes du présent Acte final et de ses annexes, ainsi que des copies certifiées conformes du texte authentique de la Convention

portant création de l'Organisation internationale pour les aides à la navigation maritime, aux gouvernements des États invités à se faire représenter à la Conférence diplomatique.

EN FOI DE QUOI les soussignés ont apposé leur signature au bas du présent Acte final.

FAIT À Kuala Lumpur, le vingt-huit février de l'an deux mille vingt.